



FBD/REP/F

# **Rapport Annuel**

sur les travaux du  
Centre international de  
déminage humanitaire  
Genève

# **2001**

## **Table des matières**

Introduction	3
Présentation générale	5
Les activités dans les stratégies et les procédures d'action antimines	5
Examen final des projets et études achevés	5
Projets en cours	6
Etudes prévues	8
Le soutien et l'assistance opérationnels	9
Le Système de gestion de l'information pour l'action antimines (IMSMA)	9
Les normes internationales de lutte contre les mines (IMAS)	10
Notes techniques pour l'action antimines	11
Les rapports TRITON	11
L'évaluation et l'appréciation	12
Les activités de conseil	12
Réunion internationale des directeurs et conseillers de programmes de déminage	13
Le Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel	14
Programme 2000-2001 pour les travaux entre les sessions Troisième Réunion des Etats parties au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel	14
Autres traités internationaux	15
Direction et organisation	15
Conseil de fondation	15
Conseil consultatif	16
Organisation interne	16
Aperçu financier	16
Budget général	16
Programme de parrainage	17
Fonds d'affectation spéciale de l'ISU	17
Vérification externe des comptes	17

## Introduction

La stratégie adoptée par le Conseil de Fondation en 2000 est entrée pleinement en vigueur en 2001<sup>1</sup>. Les trois piliers sur lesquels repose le Centre - recherche, soutien opérationnel et soutien du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel (dit aussi « Convention d'Ottawa »)- ont été sérieusement renforcés et ont acquis une plus grande visibilité dans la communauté d'action antimines. Un moment important fut le mandat donné par les Etats parties audit traité en vue de l'établissement, dans le Centre, d'une unité de soutien à la mise en oeuvre de ce traité.

Les études et d'autres projets de recherche appliquée ont continué à représenter une partie significative des activités du Centre. A la fin de 2001, plusieurs études ont été achevées et publiées, ou ont atteint le stade de l'examen final. Les connaissances acquises par ces différents projets de recherche n'ont pas seulement été publiées (principalement sur l'internet), mais elles ont très souvent été utilisées pour mettre au point des normes ou des outils et techniques spécifiques. Les projets sur les chiens détecteurs de mines ont continué à représenter un domaine de recherche ciblé. Un autre projet important lancé en 2001 comprend l'étude et le catalogue du matériel mécanique de déminage. Ces grands projets de recherche se proposent d'optimiser la combinaison du déminage manuel, des machines et des chiens afin de rendre la lutte contre les mines et les engins non explosés plus efficace et d'un meilleur rapport coût-efficacité.

En 2001, le soutien opérationnel a largement été l'activité la plus importante en termes de ressources utilisées.

Le Système de gestion de l'information dans la lutte contre les mines (IMSMA, selon le sigle anglais) demeure le projet le plus important. Ce système a rencontré du succès et il est en usage dans une vingtaine de programmes de lutte antimines; il est désormais parvenu à un seuil critique et doit relever un défi : passer de la mise au point de logiciels à une intégration plus forte et de longue durée sur le terrain. Toutefois, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich poursuivra la mise au point de logiciels pendant les prochaines années.

La formulation des normes internationales de lutte contre les mines (IMAS, selon le sigle anglais) sous un mandat donné par les Nations Unies s'est poursuivie pendant toute l'année 2001. Les Nations Unies ont adopté une première série de normes IMAS en septembre. Ces normes ont désormais le statut de documents officiels des Nations Unies. Outre l'IMAS, le Centre soutient les Nations Unies dans un vaste programme visant à assurer l'application effective des normes destinées à encourager la sécurité et la qualité de la lutte antimines.

Les gouvernements et les organisations ont continué de demander l'assistance du Centre dans de nombreux domaines techniques. La demande a souvent dépassé les capacités de réponse du Centre. Malheureusement, pour diverses raisons, le Centre n'a pas été en mesure d'établir en 2001 une évaluation de sa capacité d'action.

---

<sup>1</sup> Strategy Paper 2000-2002. Ce document peut être obtenu à l'adresse suivante : [http://www.gichd.ch/about\\_gichd/background/index.htm](http://www.gichd.ch/about_gichd/background/index.htm).

Les activités de formation ont été relativement modestes. On a noté une croissance dans les domaines traditionnels comme le système IMSMA et la sensibilisation au danger des mines. Des travaux d'ordre conceptuel et la planification de la formation des conseillers techniques et d'autres personnes occupant des positions clé sont en cours.

Lors de leur troisième réunion qui a eu lieu à Managua du 18 au 21 septembre 2001, les Etats parties au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel ont donné pour mandat au Centre d'établir en son sein une unité de soutien à la mise en application dudit traité. Ce mandat visait à faciliter le travail du président et des coprésidents et d'assurer des services plus spécifiques et plus efficaces au processus d'Ottawa.

Après l'approbation du mandat par le Conseil de fondation, un accord a été signé entre le Président de la troisième réunion des Etats parties et le Directeur du Centre, un budget a été mis au point et un responsable de la nouvelle Unité de soutien à la mise en application du traité a été nommé. L'unité est devenue opérationnelle au début de 2002.

Le Centre a donné des conseils techniques de façon discrète sur des initiatives visant à réglementer l'usage des armes (mines antichar, matériel de guerre abandonné).

Les Nations Unies sont restées la plus importante institution partenaire du Centre. De plus, des relations formelles se sont établies avec l'Organisation des Etats américains à la fin de 2001, avec la signature d'un mémorandum d'accord. La coopération avec les ONG s'est accrue en 2001.

Avec un effectif de 27 personnes, le personnel du Centre est demeuré modeste et s'est moins développé que ses tâches et que son budget. La coopération avec d'autres institutions et des arrangements avec des spécialistes concernant des projets spécifiques ont joué un rôle important. Cette politique permet au Centre de maîtriser sa croissance tout en conservant de la souplesse et d'assumer rapidement d'éventuelles tâches nouvelles.

Le système de comptabilité nouvellement adopté a permis la gestion complexe des dépenses et des contributions et a été d'une importance cruciale alors que les conséquences financières ont progressé parallèlement aux activités du Centre. Les comptes ont été bouclés sur un excédent de quelque CHF 10,740 à la fin de l'année 2001.

Je ne voudrais pas clore mon propos sans dire que la stratégie actuelle du Centre, qui est une excellente directive pour ses travaux, vient à terme à la fin de 2002. En été 2001, un examen de sa stratégie a été lancé avec la participation du Conseil de fondation, du Conseil consultatif et du personnel du Centre. Cet examen devrait permettre au Conseil de fondation d'adopter une nouvelle stratégie d'ici la fin de 2002.

Genève, 30 mars 2002

Ambassadeur Martin Dahinden  
Directeur

## **Présentation générale**

1. L'année 2001 a été marquée par une croissance régulière : le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) a mis le point final à plusieurs études et lancé de nouveaux projets; il a poursuivi ses efforts de diffusion sur le Système de gestion de l'information dans la lutte contre les mines (IMSMA) et mené à bien plusieurs missions d'évaluation et d'estimation. De plus, le Centre a servi de cadre à une session des Comités permanents du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel (« Traité »), ainsi qu'à la quatrième réunion annuelle des directeurs et des conseillers des programmes antimines organisée par le Service de lutte contre les mines des Nations Unies (UNMAS, selon le sigle anglais). Enfin, une étape d'importance a été franchie lorsque le Conseil de fondation a décidé d'accepter le mandat que lui ont confié les Etats parties, le 28 septembre 2001, afin d'apporter son soutien à la mise en application du Traité.

## **Les activités dans les stratégies et les procédures d'action antimines**

2. Le Centre a poursuivi ses recherches visant à offrir des directives et un appui aux programmes en cours sur le terrain. Ces études sont effectuées à la demande des intéressés et sont financées par les donateurs sur la base d'un projet.

Examen final des projets et études achevés

3. **L'étude socio-économique** analyse les facteurs socio-économiques de l'action antimines et offre des indicateurs de son impact et de sa valeur; elle se propose d'aider les directeurs de programme à évaluer ces critères en vue de définir un ordre de priorité et de répartir efficacement les ressources. L'étude a été commandée et financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'étude principale a été achevée et distribuée, et un manuel est parvenu au stade final de préparation (voir paragraphe 10 ci-après).

4. **L'étude sur l'analyse des besoins de formation**, financée par le Royaume-Uni, examine les besoins de formation du personnel international affecté à des postes de conseillers techniques et autres positions clés dans des programmes de terrain avant qu'ils ne rejoignent leur poste. Les conclusions de l'étude ont été envoyées au PNUD, à l'UNOPS et à l'UNMAS en mars, et le Royaume-Uni a accepté de financer la mise au point de modules de formation.

5. **L'étude sur la destruction des mines PFM-1** cherche à préciser les risques que comporte la destruction des stocks de ces mines, étant donné qu'elles contiennent un explosif liquide toxique et corrosif. La première phase de cette étude a été demandée par l'UNMAS et financée par le Royaume-Uni. La Commission européenne a demandé et pourrait financer une autre étude sur les mines PFM-1. Cette étude pourrait provoquer du retard dans la mise en oeuvre d'un programme de destruction dont la gestion sera confiée au PNUD, avec une assistance technique éventuelle du Centre.

6. **La révision du rôle de l'action antimines dans l'assistance aux victimes des mines et des engins non explosés** a porté sur le rôle du personnel de

démontage dans l'assistance aux victimes et a permis d'élaborer des recommandations pour l'avenir. L'étude a été acceptée par l'UNMAS et est sous presse.

7. Le **projet de catalogue et de base de données sur le matériel mécanique**, demandé par l'UNMAS et financé par l'Allemagne, vise à dresser et à maintenir à jour un catalogue complet des machines de déminage. A cette date, les caractéristiques techniques d'une trentaine de matériels ont été enregistrées. Une première édition du nouveau catalogue a été imprimée et distribuée en janvier 2002. Une nouvelle édition sera disponible au début de 2003. De plus, un catalogue sur des détecteurs de mines sera développé en 2002.

8. **L'étude sur les besoins opérationnels**, demandée par l'UNMAS et financée par le Royaume-Uni, examine les besoins en matériel des organisations de l'action antimines et établit un ordre de priorité des besoins opérationnels qui pourraient bénéficier de matériel, de procédés et de procédures améliorés. Le rapport sur les essais effectués sur le terrain au Cambodge 2001 a été achevé en novembre, et sa publication a été convenue avec l'UNMAS.

9. **L'étude sur les moyens et les messages de sensibilisation au danger des mines** se penche sur les différents types de média et de moyens d'instruction utilisés pour sensibiliser au danger des mines. Parallèlement à cette étude, on a analysé l'utilité sur le terrain d'une bande dessinée « Superman » et de la campagne menée à ce propos, comme exemple d'un moyen particulier de sensibilisation au danger des mines. Les deux études ont été commandées et financées par les Etats-Unis.

Projets en cours

10. Le **projet de manuel socio-économique** est étroitement lié à l'étude socio-économique mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus. Il s'agit de produire un manuel destiné à simplifier l'analyse des facteurs socio-économiques par les directeurs de programme et le personnel de terrain dans les programmes d'action antimines. Le projet, commandé par le PNUD, devrait être achevé au début de 2002.

Les études et projets du CIDHG respectent **les principes généraux** ci-après:

- a. Les études et projets doivent répondre à un besoin identifié des utilisateurs. De nombreux études ou projets visent à remédier aux insuffisances relevées par les directeurs de programme ou le personnel de terrain. D'autres ont leur origine dans des demandes adressées par les gouvernements ou les donateurs.
- b. Les études et projets ne doivent être soumis ni à des pressions politiques ou commerciales, ni à celles des donateurs.
- c. Les études et projets doivent être impartiaux, exempts de préjugés et empreints de la plus grande objectivité possible. Ils doivent se borner à établir les faits.
- d. Les études et projets ne doivent pas être traités de manière superficielle, mais avoir une portée aussi grande que possible, en conformité avec les ressources disponibles. Lorsqu'ils se heurtent à des limites en termes de ressources ou de temps, ils doivent en faire état.
- e. Les études et projets doivent être aussi transparents que possible et tenir compte des aspects délicats de la question traitée. L'organisation qui commande ou qui finance l'étude a le droit de demander que la diffusion de tout rapport ou de toute conclusion soit restreinte.

11. Le **programme des chiens détecteurs de mines** comprend les normes des Nations Unies relatives à l'accréditation, à la formation, à l'évaluation et à l'utilisation de ces chiens. Il doit conduire à une meilleure utilisation opérationnelle des chiens détecteurs de mines grâce à une connaissance plus approfondie des aspects critiques liés au recours à ces animaux. Cinq projets de normes ont été envoyés à l'UNMAS afin d'être publiés. Des rapports finaux ont été rédigés sur les races et les fils de détente, une bibliographie a été réunie, et des projets de rapports sur la formation ainsi que des chapitres sur la détection des vapeurs sont en préparation. Il est bon de signaler la mise en oeuvre d'une étude sur l'utilisation de filtres pour absorber les vapeurs explosives. De plus, les travaux sur la détection de vapeurs par des chiens ont été mis en rapport avec un projet du même ordre effectué par l'APOPO sur l'utilisation de rongeurs de la famille des géomydés (rats à bajoues), en Tanzanie. Les travaux sur les effets des facteurs environnementaux touchant la détection des vapeurs avancent. Le programme comprend l'établissement d'un Comité de surveillance et d'assistance chargé de soutenir l'introduction et l'observation des normes des Nations Unies par les organisations utilisant des chiens détecteurs de mines. L'ensemble du programme a été demandé par l'UNMAS et il est financé par l'Allemagne, les Etats Unis, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

12. **L'étude sur les chiens détecteurs de mines en Afghanistan** apportera d'autres éléments de preuve aux recherches menées dans le chapitre susmentionné sur les facteurs environnementaux. Ce programme a été suspendu en raison des récents événements survenus en Afghanistan, mais il sera repris dès que la situation le permettra. Cette étude avait été demandée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance à l'Afghanistan (UNOCHA). Les conclusions, attendues tout d'abord au printemps 2002, ont été considérablement retardées par les événements survenus dans ce pays.

13. **L'étude sur les machines** se propose d'évaluer l'efficacité et le rapport coût-efficacité du matériel mécanique de déminage. Un groupe d'utilisateurs s'est réuni à cet effet en novembre et a abouti à une extension de la portée de l'étude. Les premiers résultats devraient être obtenus en automne 2002. L'étude a été approuvée par l'UNMAS et elle est financée par la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède.

14. La **révision du programme des normes internationales** comporte le réexamen et la mise à jour des normes internationales de lutte contre les mines (IMAS) établies par les Nations Unies en 1997. Ce projet a été commandé par l'UNMAS et financé par le Royaume-Uni. Voici les résultats acquis :

- a) Le Groupe de travail d'action antimines de l'ONU a approuvé 23 normes IMAS le 1er octobre;
- b) huit normes IMAS restent encore sous forme de projet ou au stade intérimaire, à savoir celles qui concernent les chiens détecteurs de mines, les tests et l'évaluation;

Voici les **critères** qui régissent le choix des sujets des études et projets du CIDHG:

- a. pertinence pratique;
- b. stricte conformité avec la compétence du CIDHG;
- c. concordance avec le programme du CIDHG (ils ne peuvent pas nécessairement prendre le pas sur les activités en cours);
- d. lorsqu'ils sont demandés par des institutions extérieures, ils doivent avoir une source de financement agréée.

- c) sept normes IMAS doivent être établies en 2002;
- d) un conseil de révision des normes IMAS a été établi pour préciser, mettre à jour et valider ces normes.

Outre ces activités de recherche, un « programme d'information » a été conduit afin de faciliter et de soutenir la mise en application des normes IMAS (voir paragraphe 32 ci-après).

15. **L'étude sur les directives à l'intention des donateurs** vise à aider ces derniers à obtenir un résultat efficace et de qualité sur les programmes financés. Cette étude a été commandée par l'UNMAS et le PNUD et elle est financée par le Royaume-Uni. Une étude préliminaire a été entreprise au printemps 2001, et des modifications doivent encore lui être apportées.

16. **L'étude sur les avantages d'une coopération de militaires à militaires** dans l'action antimines, commandée par les Etats-Unis, cherche à évaluer la valeur à long terme de la formation de militaires à militaires. Les travaux sur le terrain sont parvenus à leur terme à la suite des réunions tenues avec les institutions compétentes du gouvernement des Etats-Unis. Le rapport final est prévu pour l'été 2002.

17. **L'étude sur les projets d'utilisation des organisations militaires dans la lutte humanitaire contre les mines** examine la possibilité de recourir à des organisations militaires, tant internationales que locales, dans toutes les formes de cette lutte. L'étude est approuvée par l'UNMAS et elle est financée par la France et le Royaume-Uni. Les travaux ont commencé en décembre 2001.

18. **L'étude sur les symboles de l'action antimines** portera sur la nécessité d'élaborer des symboles pour représenter les risques humanitaires, de renforcer l'information fournie sur les cartes d'évaluation des menaces établies par le logiciel de gestion de l'information. L'étude examinera aussi les besoins d'autres types d'information graphique, comme l'analyse de terrain. Cette étude est effectuée conjointement avec RSMS et RMA Belgique et elle est financée par la Belgique et le Royaume-Uni.

Etudes prévues

19. **L'étude sur l'utilisation de la détection à distance dans l'action antimines** se propose d'aider les directeurs de programme à obtenir des données et des images par satellite et par avion appropriées et à un coût abordable. Cette étude a été inscrite dans le portefeuille de projets des Nations Unies. On attend un financement par les donateurs.

20. **L'étude sur le développement d'organisations locales d'action antimines** portera essentiellement sur la meilleure façon de créer les conditions nécessaires à la formation d'organisations non gouvernementales locales d'action antimines dans les pays affectés par ces engins. Cette étude est demandée par l'UNMAS et le PNUD et sera en partie financée par le Royaume-Uni. D'autres donateurs ont été sollicités pour un complément de financement.

21. **L'étude sur l'évaluation des programmes de terrain** envisagera l'établissement d'un cadre général pour les évaluations sur le terrain, destiné à l'usage interne du CIDHG et d'autres organisations. Ce cadre tiendra compte du fait que tous les programmes sont différents, mais permettra une approche plus

formelle de l'évaluation, permettant ainsi une comparaison des programmes. Le mandat est en cours d'élaboration.

## **Le soutien et l'assistance opérationnels**

22. Le Centre a pour seconde grande mission l'offre de soutien et d'assistance opérationnels aux activités et programmes d'action antimines en cours, notamment ceux qui sont conduits ou assistés par les Nations Unies. Plusieurs activités nouvelles ont été entreprises depuis le début de l'année.

### Le Système de gestion de l'information pour l'action antimines (IMSMA)

23. Au cours de l'année 2001, deux **nouvelles versions** du système IMSMA ont été mises au point par l'Ecole polytechnique fédérale suisse de Zurich (EPFZ) qui produit les logiciels. Les nouvelles fonctions comprennent notamment l'entrée de données régionales, un outil pour définir des tâches opérationnelles, le soutien à des systèmes coordonnés multiples, de meilleures caractéristiques d'impression, un outil assurant la qualité des bases de données et une amélioration des fonctions d'enregistrement des accidents ou incidents. Les installations existantes du système sont mises à jour au fur et à mesure de la disponibilité des ressources.

L'information est l'un des problèmes essentiels rencontrés par l'action antimines (localisation des zones minées, types de mines utilisés, lieu des incidents). Le **Système de gestion de l'information dans la lutte contre les mines (IMSMA**, selon le sigle anglais) offre aux centres d'action antimines un outil « prêt à l'emploi » qui couvre leurs besoins dans les domaines de la collecte de données spécifiques et de gestion de l'information.

24. Pendant la période examinée, de **nouvelles installations** ont été mises en place en Albanie, à Chypre avec la Force d'intervention des Nations Unies à Chypre (UNFICYP, selon le sigle anglais), en Equateur, en Ethiopie avec la Mission des Nations Unies (MINUEE), en Macédoine, en Ossétie du Nord (Russie) avec l'UNICEF, au Pérou et en Sierra Leone.

25. Outre ces nouvelles installations, l'IMSMA est en service en Azerbaïdjan, au Kosovo et au Yémen depuis 1999 avec un programme régional d'action antimines soutenu par le gouvernement allemand au Cambodge, en Erythrée (avec la MINUEE), en Estonie, au Liban avec la Force d'intervention des Nations Unies au Liban, au Nicaragua, au Rwanda, en Somalie, au Tchad et en Thaïlande.

26. De plus, une **formation** et des **conseils techniques** ont été dispensés aux utilisateurs du Système IMSMA en Colombie, en Erythrée, au Kosovo, en Mozambique, au Nicaragua, au Pakistan (pour le programme de déminage des Nations Unies en Afghanistan) et au Rwanda.

27. Au 31 décembre 2001, l'IMSMA a été opérationnel dans vingt programmes dans le monde. D'autres versions sont utilisées sur divers sites de formation (par exemple en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Suisse).

28. Le Centre – en collaboration avec l'EPFZ, le producteur technique de l'IMSMA – a organisé trois **cours de formation** au début d'avril à Genève :

- a) les 2e et 3e cours de formation à l'IMSMA dans le cadre du Partenariat pour la paix (PpP) de l'OTAN. Ces cours ont été offerts par le gouvernement suisse et étaient ouverts aux Etats membres du PpP, ainsi qu'aux pays qui utilisent déjà l'IMSMA. Vingt-six participants venus de 13 pays (dont quatre d'Etats non membres du PpP) ont reçu une formation;
- b) Le premier atelier IMSMA a rassemblé dix participants venus de six pays dans lesquels ce système a été mis en place en 1999 ou en 2000.

29. De plus, le Centre a lancé un projet visant à renforcer l'intégration du système IMSMA dans les activités de déminage humanitaire sur le terrain. Des études pertinentes ont été menées au Kosovo, au Tchad et en Thaïlande. Leurs résultats et le fait que le projet IMSMA a passé du développement de logiciels à l'intégration du système ont engagé le Centre à faire les premiers pas vers la mise en oeuvre d'une initiative de Centre de soutien régional. A ce propos, un mémorandum d'accord a été signé avec l'Organisation des Etats américains (OEA), et les mesures nécessaires ont été prises pour permettre l'installation d'un coordinateur régional en janvier 2002. Ce coordinateur sera en poste à Managua (Nicaragua) et sera l'interlocuteur pour l'Amérique latine, en contact étroit avec l'OEA.

30. Le gouvernement suisse finance l'essentiel des coûts liés au projet IMSMA.

31. Enfin, le CIDHG a lancé le **projet XML**, qui vise à fournir un mécanisme pour l'échange de données dans la communauté d'action antimines ainsi qu'entre les parties intéressées et dans des domaines extérieurs à la lutte contre les mines. Il s'adresserait au HCR, à l'OMS, à l'UNICEF et à d'autres organisations de secours humanitaire. Dans une première phase, le projet établira d'ici à l'été 2002 un répertoire des termes de l'action antimines à utiliser dans le projet XML. Ce projet est financé par le Département d'Etat des Etats-Unis.

### Les normes internationales de lutte contre les mines (IMAS)

32. La première partie du projet IMAS est entrée, comme mentionné au paragraphe 14 du présent rapport, dans la **phase de communication** qui comprend une série d'ateliers, de séminaires et de travaux de rédaction destinés à assurer une compréhension et une application appropriées des nouvelles normes. Cette phase est conduite au nom de l'UNMAS et elle est financée par le Royaume-Uni.

33. Des séances d'information ont été tenues pour l'Afrique, les Balkans, le Cambodge, le Moyen-Orient, le Nicaragua, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'au cours de gestion des administrateurs principaux du PNUD-Cranfield. D'autres séances ont eu lieu

- a) lors de la Réunion internationale des directeurs et conseillers de programme d'action antimines (Genève, février);
- b) à l'Union européenne (CEN WG 126);
- c) à EXPLO 2001, la Conférence mondiale EOD sur le déminage (Royaume-Uni, avril);
- d) au cours de formation sur la gestion de la destruction des stocks (Suisse);
- e) à l'atelier régional de l'action antimines de l'OTAN (Athènes);

- f) à l'École de défense EOD du Royaume-Uni;
- g) à la Commission européenne.

34. Afin de faciliter la diffusion des normes IMAS, le Centre a commencé à traduire en français une série de normes IMAS avec l'aide de l'École supérieure et d'application du génie d'Angers (France). Les coûts afférents sont pris en charge par l'Agence intergouvernementale de la francophonie à Paris. Un premier groupe de six textes fondamentaux a été publié en septembre 2001. Les Nations Unies étudient la possibilité de traduire les IMAS en quatre autres langues.

#### Notes techniques pour l'action antimines

35. Avec l'accord de l'UNMAS, le CIDHG a commencé à mettre au point et à diffuser des notes techniques pour l'action antimines (TNMA, selon le sigle anglais). Ces notes sont des documents consultatifs destinés à accompagner ou à compléter les séries d'IMAS, ou à constituer une source indépendante d'information. Elles offrent des **principes, conseils et informations** pertinents pour une norme IMAS spécifique ou un sujet technique. Bien qu'elles soient présentées de la même façon que les normes IMAS, leur statut est différent puisqu'elles ont un caractère uniquement consultatif; elles sont toutefois fondées sur les meilleures pratiques disponibles actuellement, sur les commentaires techniques et les informations reçues du terrain. On peut obtenir les notes TNMA en consultant le site CIDHG ([www.gichd.ch](http://www.gichd.ch)) ou par le site des Nations Unies « E-mine » ([www.mineaction.org](http://www.mineaction.org)). Pendant la période couverte par le présent rapport, dix notes techniques TNMA ont été publiées.

#### Les rapports TRITON

36. Les rapports TRITON contiennent des informations sur les cas où des munitions (en particulier des engins de circonstance et des pièges) ont été utilisées dans des situations postconflituelles. Ces rapports traitent aussi des incidents concernant l'emploi d'engins non explosés et des mines récupérés en association avec des systèmes complexes d'initiation. Ces tendances présentent une sérieuse menace pour les organisations de déminage, qui peuvent avoir à les désamorcer dans le futur. Les rapports TRITON constituent **un système d'avertissement** pour les démineurs et les équipes NEDEX face aux futurs dangers potentiels.

37. Le CIDHG a lancé et administre désormais le projet intitulé « rapports TRITON ». On peut obtenir des informations sur ces rapports en contactant

Le CIDHG a mis au point une série de documents destinés à partager l'information et à renforcer la sécurité dans le déminage

- Les **normes internationales de lutte contre les mines (IMAS)**, selon le signe anglais) offrent aux utilisateurs et aux donateurs un cadre révisé et mis à jour de techniques et de procédures pour une action antimines sûre et efficace.
- Les **notes techniques de la lutte contre les mines (TNMA)**, selon le sigle anglais) sont des documents consultatifs conçus pour accompagner ou compléter la série des IMAS, ou constituer une source d'information indépendante. Elles énoncent des principes, des conseils et des informations liés à une norme spécifique ou à un sujet technique particulier.
- Les **rapports Triton** contiennent des informations sur des cas où des munitions (en particulier des engins de circonstance et des pièges) ont été utilisées dans des situations non conflictuelles. Ils constituent un système de prévention à l'usage des démineurs et des équipes NEDEX face aux futurs dangers potentiels.

l'adresse suivante : Mine Action Information Center, James Madison University ([www.hdic.imu.edu](http://www.hdic.imu.edu)).

## L'évaluation et l'appréciation

38. Le Centre offre également ses services aux gouvernements et aux organisations intéressées afin d'évaluer et d'apprécier leurs projets et programmes actuels, ou des éléments de ces derniers. Le Centre suit une méthodologie impartiale, indépendante et transparente, et le personnel envoyé dans ces missions travaille dans une mesure aussi ouverte et transparente que le permet le cadre établi par les organisations et programmes en cause.

39. Pendant la période examinée dans le présent rapport, le CIDHG

- a) a continué d'évaluer le projet sur les chiens détecteurs de mines exécuté par l'Office suédois pour l'aide au développement international (SIDA, selon le sigle anglais) au Cambodge. Cette mission d'évaluation a commencé en automne 2000, et les dernières visites ont montré qu'une large part des recommandations émises l'an dernier étaient désormais appliquées et que le programme obtenait des résultats très prometteurs;
- b) a évalué le programme de l'Aide du peuple norvégien (NPA, selon le sigle anglais) concernant les chiens détecteurs de mines au Mozambique;
- c) a évalué, à la demande du gouvernement allemand, le projet de coordination (GPC) concernant le programme de bases de données intégrées, ainsi qu'un projet de formation en cours pour le développement et l'intégration du système IMSMA au Cambodge.
- d) a évalué, au nom du gouvernement belge, le programme de recherche et de mise au point de l'APOPO sur les rats. Ce programme analyse les possibilités d'utiliser des rats pour détecter les vapeurs émises par les mines;
- e) a évalué l'impact socio-économique des programmes d'action antimines de l'Aide du peuple norvégien (NPA) en Bosnie et en Herzégovine pendant la période 1998-2000;
- f) a effectué une appréciation de la destruction des mines PMN-1 en Ukraine pour le gouvernement canadien. L'OTAN conclura prochainement un contrat pour la destruction de ces mines;
- g) a effectué une appréciation de diverses options pour la destruction de stocks d'armes au Yémen, à la demande du gouvernement canadien;
- h) a apprécié et évalué le risque présenté par les mines dans les réactions programmatiques des bureaux de l'UNICEF au Kazakhstan, au Kirghistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan dans les domaines de la sensibilisation aux dangers et de l'élimination des mines.

## Les activités de conseil

40. Les membres du personnel du Centre ont notamment :

- a) donné des avis sur les mines antivéhicules et les débris explosifs de guerre lors de trois séminaires organisés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- b) fourni une assistance au cours de destruction des stocks offert par le gouvernement suisse;

- c) fourni une assistance à l'Atelier régional en Asie sur la destruction des stocks, à la demande du gouvernement canadien;
- d) donné des avis sur l'utilité militaire des mines terrestres lors d'ateliers qui ont eu lieu aux Etats-Unis, en Mongolie et en Pologne;
- e) apporté une assistance sur l'action humanitaire antimines de l'armée et des avis sur l'utilisation militaire des mines terrestres dans des ateliers organisés à l'Université James Madison;
- f) organisé un atelier sur la formation des chiens détecteurs de mines pour le personnel d'un centre suédois de formation de chiens;
- g) donné des avis sur l'avenir de la technologie dans la lutte contre les mines au Centre commun de recherche de l'Union européenne;
- h) donné des avis sur les besoins des utilisateurs de la télémagerie pour l'IMSMA au RMA de Bruxelles;
- i) donné des avis au Comité exécutif du Programme international d'essais et d'évaluations (ITEP, selon le sigle anglais);
- j) donné des avis sur la coopération et l'assistance régionale et internationale dans la lutte contre les mines dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le CICR;
- k) donné des avis techniques à une agence de production de films de télévision qui cherche à tourner une série de documentaires sur les questions de déminage;
- l) donné des avis à l'Université libre de Bruxelles sur la création d'un réseau technique d'information (programme EUDEM 2);
- m) fait des exposés dans des écoles, universités et autres groupes intéressés.

## Réunion internationale des directeurs et conseillers de programmes de déminage

41. La quatrième Réunion internationale des directeurs et conseillers de programmes de déminage organisée par le Service de lutte contre les mines des Nations Unies (UNMAS) a eu lieu du 5 au 7 février 2001 au Centre.; Elle a rassemblé des représentants de 21 pays affectés par la présence de mines, d'institutions des Nations Unies, de la Banque mondiale, d'organisations non gouvernementales et d'observateurs. Les participants ont examiné des questions liées à une formation efficace des capacités dans les pays infestés de mines. De plus, les nouveaux développements dans le domaine de la collecte d'informations et de la gestion de l'information ont été présentés; les nouvelles façons d'apporter une aide aux victimes et de sensibiliser au danger des mines ont également été examinées. Les participants ont également défini les thèmes des futures recherches.

42. La réunion a offert pour la première fois aux pays donateurs l'occasion de rencontrer et d'étudier directement des solutions avec les directeurs de programmes d'action antimines dans les pays dont le territoire est infesté de mines.

## **Le Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel**

Programme 2000-2001 pour les travaux entre les sessions

43. Le Centre a continué d'apporter son soutien à la présidence de la deuxième Réunion des Etats parties au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel (Traité), ainsi qu'aux coprésidents des Comités permanents pour la préparation de la session de mai 2001. Plus de 350 participants ont assisté aux réunions des Comités permanents.

44. Le soutien du CIDHG consiste, premièrement, à assurer l'organisation et la tenue des réunions des Comités permanents et, deuxièmement, à fournir une contribution substantielle aux travaux de ces comités dans divers domaines. Les membres du personnel du Centre ont non seulement informé les Comités permanents pendant les sessions, mais encore participé au séminaire sur l'universalisation et la mise en oeuvre du traité en Afrique en présentant le programme des travaux à effectuer entre les sessions. Des membres du personnel du Centre ont également coprésidé un atelier sur la destruction des stocks organisé par les coprésidences intéressées à Bamako (Mali), en février.

45. De plus, le Centre conduit un programme de parrainage au nom d'un groupe de donateurs. Ce programme a permis à 47 délégués de participer aux sessions des Comités permanents de mai 2002.

Troisième Réunion des Etats parties au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel

46. Le Centre a participé à la troisième réunion des Etats parties au Traité, qui a eu lieu à Managua (Nicaragua) du 18 au 21 septembre. Le Président du Conseil de fondation et le Directeur du Centre y ont fait une déclaration. De plus, le CIDHG a été inscrit dans le Règlement en qualité d'observateur.

47. A cette réunion, les Etats parties ont approuvé le document « appui à l'application du Traité », qui prévoit que le CIDHG assurera les services ci-après:

- a) préparer et apporter son appui aux réunions des Comités permanents et du Comité de coordination, y compris par la rédaction de résumés et l'aide aux activités de suivi;
- b) offrir des avis professionnels indépendants et une assistance au Comité de coordination;
- c) établir un service de documentation et une base de données relatifs au processus d'Ottawa, à la Conférence diplomatique d'Oslo, aux réunions des Etats parties, etc.

48. Les Etats parties ont donné mandat au Centre d'établir une Unité d'appui à l'application (ISU, selon le sigle anglais) chargée de s'occuper des questions relatives au Traité. Le 28 septembre, le Conseil de fondation a accepté le mandat confié par les Etats parties et a chargé le Directeur de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

49. Une fois encore, le Centre a conduit un programme de parrainage au nom d'un groupe de donateurs. Malgré les complications qui ont affecté les trans-

ports aériens suite aux événements du 11 septembre, 60 représentants de 36 pays ont été en mesure de participer à la troisième Réunion des Etats parties grâce à ce programme.

## **Autres traités internationaux**

50. Le Centre a été représenté aux réunions ci-après :

- a) deuxième et troisième Réunions du Comité préparatoire; consultations sans limite de durée du Groupe d'experts des Etats parties en vue de la deuxième Conférence des Etats parties chargée de la révision de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes conventionnelles (CCW, selon le sigle anglais);
- b) troisième Conférence annuelle des Etats parties au Protocole II modifié de la CCW ;
- c) deuxième Conférence des Etats parties chargée de la révision de la CCW.

Le CIDHG a continué de fournir des informations techniques liées à l'initiative du CICR sur les débris explosifs de guerre, en particulier sur le fonctionnement et les effets des mines antivéhicules et les bombes à dispersion.

## **Direction et organisation**

### Conseil de fondation

51. Le Conseil de fondation a tenu sa première réunion de l'année 2001 le 29 mai; il a approuvé le Rapport annuel ainsi que les comptes du Centre pour l'année 2000. Le Conseil a également pris note de l'examen de la politique future et de l'évolution potentielle de la participation du Centre aux activités relatives au Traité.

52. Le Conseil s'est réuni pour la deuxième fois le 28 septembre et a accepté le mandat que lui ont donné les Etats parties à Managua (voir paragraphe 48 ci-dessus).

53. Le Conseil s'est réuni le 7 décembre 2001 pour la dernière fois de l'année; il a notamment approuvé le budget du Centre pour 2002 et a examiné un rapport sur la stratégie du Centre soumis par le Directeur; il a été mis au courant de la mise en oeuvre de l'Unité d'appui à l'application du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel et de l'évolution des activités de l'IMSMA.

Sous la présidence de M. Cornelio Sommaruga, le **Conseil de fondation** est composé de 23 membres représentant notamment l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Cambodge, le Canada, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la République et Canton de Genève.

Le **Conseil consultatif** comprend 13 personnalités qui ont des activités à divers niveaux de la communauté internationale de lutte contre les mines. Le Conseil est présidé par le Directeur du Centre; il se réunit une fois par an et permet aux différents acteurs d'échanger points de vue et expériences avec le CIDHG.

## Conseil consultatif

54. Le Conseil consultatif s'est réuni le 4 mai 2001 et a examiné le rôle de l'armée dans le déminage humanitaire en se fondant sur les exposés de Paddy Blagden (CIDHG) et de Martin Barber (UNMAS). Le Conseil a également discuté des relations du Centre avec les ONG et défini plusieurs points susceptibles d'être améliorés.

## Organisation interne

55. En mars 2001, le colonel Alistair McAslan (Royaume-Uni) et le lieutenant colonel Wolfgang Hirsch (Allemagne), tous deux fonctionnaires détachés de leurs administrations et membres de l'équipe initiale du Centre, ont quitté leurs fonctions.

56. Le gouvernement allemand a bien voulu remplacer le lieutenant colonel Hirsch par le lieutenant colonel Detlef Schröder, qui a pris ses fonctions au début de mars pour une durée de deux ans. Le gouvernement britannique a accepté de financer le poste d'un nouveau fonctionnaire, M. Adrian Wilkinson, qui a remplacé le colonel McAslan.

57. L'accroissement des activités a forcé le Centre à renforcer son personnel : quatre nouveaux postes ont été créés pendant l'année examinée. Un expert technique a été chargé des activités spéciales de recherche dans le programme des chiens détecteurs de mines, deux autres travaillent dans le domaine du déminage mécanique, cependant qu'une personne a été recrutée pour occuper le poste de coordinateur régional pour l'Amérique latine.

58. Au 31 décembre 2001, le Centre comptait 23 employés permanents, dont cinq détachés par les gouvernements de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. Au total, douze nationalités sont représentées au Centre (y compris par des employés ayant plus d'une nationalité) : Suisse (12 personnes); Royaume-Uni (5); Nouvelle-Zélande (2); Allemagne, Canada, Colombie, Etats-Unis, France, Norvège, Portugal, Suède.

## **Aperçu financier**

### Budget général

59. Pour les activités inscrites dans le document sur la stratégie adoptée par le Conseil de fondation le 26 mai 2000, le Centre annonce des dépenses d'environ CHF 11,97 millions, dont un report de CHF 3,2 millions des comptes de 2002. En conséquence, le Centre a utilisé environ de CHF 5,5 millions pour couvrir les coûts de fonctionnement directs, dépensé quelque CHF 2,4 millions pour les salaires et contributions sociales, et investi environ CHF 0,16 million pour l'entretien et les achats. Enfin, une somme de CHF 0,68 million a été utilisée pour les services, l'administration et autres frais.

60. Pendant la période examinée, le Centre a reçu environ CHF 5,5 millions de la Suisse, CHF 2,4 millions du Royaume-Uni, CHF 1,3 million des Etats-Unis et un total de près de CHF 1 million de l'Allemagne, de l'Italie, de la Norvège et de la Suède. De plus, plusieurs institutions des Nations Unies ont fait une

contribution totale de quelque CHF 1,3 million; une somme proche de CHF 0,45 million a été reçue de diverses organisations, donations privées ou autres sources. Ces sommes ne comprennent pas les contributions en nature, les détachements de fonctionnaires et autres soutiens fournis directement aux activités de projets.

61. Les comptes du Centre pour l'année 2001 font apparaître un solde positif de CHF 10,740.

#### Programme de parrainage

62. Le programme de parrainage a pour but d'intégrer des représentants des pays affectés par les mines du tiers monde dans le travail intersessionnel du Traité et aux réunions des Etats parties. Ce programme qui est administré par le Centre au nom d'un groupe de donateurs, a clôturé ses comptes sur un solde positif de CHF 215,214. Cette somme est reportée dans les comptes correspondants pour 2002.

#### Fonds d'affectation spéciale de l'ISU

63. Au 31 décembre 2001, le Fonds d'affectation spéciale a fait apparaître un solde positif de CHF 127,342, qui a été reporté sur ce compte pour l'année 2002.

#### Vérification externe des comptes

64. Le budget général, le programme de parrainage et le Fonds d'affectation spéciale de l'ISU ont été vérifiés par Pricewaterhouse Coopers, les vérificateurs externes des comptes nommés par le Conseil de fondation.

\* \* \*